



**DELIBERATION n° 70 - 2017**

**En date du 13 Décembre 2017**

**Portant sur l'adhésion au syndicat Vienne Briance Gorre des communes de La Meyze, La Porcherie, Ladignac le Long, Séreilhac**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 13 Décembre 2017 à 20H00 selon convocation en date du 29 Novembre 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, SANCHEZ Marie Hélène, LACORRE Séverine, BASSALER Virginie Conseillères Municipales

Mrs VENDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

TOUCAS Hélène pouvoir à Philippe HENRY

THIBEAUD-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

SIMON Patrick pouvoir à Stéphane PAGE

**Absent excusé :**

M. Alain MORELON

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des demandes d'adhésions des communes de la Porcherie, de la Meyze, de Ladignac le Long et de Séreilhac au syndicat Vienne Briance Gorre (VBG) l'accord du comité syndical pour l'élargissement du territoire du syndicat entraîne une modification des statuts afin de préciser le nouveau périmètre.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, les communes membres de l'EPCI seront appelées à se prononcer sur l'admission des nouveaux membres au sein du syndicat.

La décision de modification sera prise par arrêté préfectoral.

Ces adhésions entraînent :

- Une procédure de modification statutaire, conformément à l'article L5711-1 à 4 du CGCT qui renvoie à l'article L5711-17 et qui nécessite une délibération favorable des membres dans les conditions de majorité qualifiée.
- Un accord sur la modification des statuts du syndicat Vienne Briance Gorre suite à l'adhésion des communes de la Porcherie, de la Meyze, de Ladignac le Long et de Séreilhac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- L'adhésion des communes de la Porcherie, de la Meyze, de Ladignac le Long et de Séreilhac au syndicat Vienne Briance Gorre (VBG)
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 13 Décembre 2017

Le Maire

  
**Joël GARESTIER**

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

- Publié le .....

Transmis en préfecture le .....

